



Ville de
BORDEAUX

bordeaux.fr



**Rentrée
scolaire
2024 / 2025**

Inscriptions à partir du
15 mai 2024

Avant et après la classe

**+ le mercredi et
les vacances scolaires**



Avant et après la classe

La journée d'un enfant scolarisé à Bordeaux dans une école publique (lundi - mardi - jeudi - vendredi)



Le mercredi et les vacances scolaires

Centre d'accueil et de loisirs



*Variable selon la structure choisie

L'accueil de votre enfant dans un centre d'accueil et de loisirs est possible dans la limite des places disponibles et du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

La journée de l'enfant est rythmée par de multiples activités : culturelles, scientifiques, artistiques, sportives... Des sorties sont organisées et varient selon le projet éducatif de l'association.

Certaines structures proposent différentes formules d'inscription (accueil à la journée, accueil à la demi-journée avec ou sans restauration, passerelles sportives ou culturelles...)

Les activités organisées par les associations sont encadrées par des professionnels qualifiés de l'animation.

Les accueils en quelques chiffres

Près de **7 200** places en accueil périscolaire du soir et près de **6 100** places en centre de loisirs du mercredi

Environ **600** animateurs et animatrices encadrent les enfants chaque jour

34 partenaires associatifs sont mobilisés sur près de **130** sites d'accueil et de loisirs ouverts

Avant et après la classe : mode d'emploi

À Bordeaux, les écoliers de maternelle et d'élémentaire ont classe quatre jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 8 h 30 à 16 h 30.

Avant et/ou après la classe ainsi que les mercredis et les vacances scolaires, les enfants peuvent être accueillis* par différentes associations partenaires de la Ville dans la limite des places disponibles et du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

*Les activités se déroulent dans les écoles, les locaux de l'association organisatrice et/ou dans des espaces délocalisés (gymnase, salles municipales...).

L'inscription

Pour inscrire votre enfant aux accueils et activités

> **avant et après la classe** : contactez l'association « référente » intervenant dans l'école de votre enfant ;

> **pour le mercredi et pendant les vacances** : contactez l'association « référente » intervenant dans l'école de votre enfant ou l'association de votre choix.

Les tarifs

Pour les accueils et activités, le tarif s'applique en fonction du revenu des familles et du temps d'utilisation du service. Cette tarification est fixée pour l'année scolaire et ne peut être modifiée. Une adhésion annuelle à l'association organisatrice vous sera également demandée. Un simulateur de tarifs est disponible sur tarifs.bordeaux.fr

Afin de faciliter l'inscription auprès de l'association, merci de vous munir d'une facture municipale récente (datée du mois de mars 2024 ou ultérieure) de la pause du midi nécessaire pour calculer le prix des accueils et activités.

Si votre enfant n'est pas inscrit à la pause du midi dans une école publique, merci de vous munir de votre dernier avis d'imposition.

Ouverture
des inscriptions
pour la rentrée
de septembre
à partir du
15 mai 2024



Plus d'informations sur bordeaux.fr
et auprès du service enfance
de la Ville de Bordeaux : **05 56 10 27 78**